

Metz, le 22 décembre 2017

COMMUNIQUE

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes ?

Après les fêtes, Metz Métropole invite ses habitants à déposer leur sapin de Noël en déchèteries. Ils seront ensuite broyés puis transformés en compost. Une nouveauté cette année : en partenariat avec 7 communes (Jury, Laquenexy, Noisseville, Moulins-lès-Metz, Amanvillers, Chieulles et La Maxe), l'agglomération propose des points de dépôt pour les sapins naturels (informations en mairie). Ils seront ensuite broyés pour être utilisés en paillage dans les espaces verts. À Montigny-lès-Metz, les sapins seront à déposer aux services techniques municipaux.

Les habitants qui ne peuvent pas se déplacer pourront déposer leur sapin sur le bord du trottoir durant tout le mois de janvier, aux heures et jours de collecte des ordures ménagères.

Attention : les sapins ne doivent pas dépasser 1m50.

RAPPEL : brûler des déchets à l'air libre, de quelque nature que ce soit, est **INTERDIT** et contribue à dégrader l'environnement (y compris les déchets verts).

Pour toute information, le Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole est à disposition des usagers du lundi au vendredi de 8h à 18h au 03 87 20 10 10 ou par mail à qualitedechets@metzmetropole.fr

facebook.com/MetzMetropole - twitter.com/MetzMetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr